

VOLUME 66
MAI-AOÛT 2014
FASCICULE 2

et Science Esprit

Revue de philosophie
et de théologie

SEXUALITE ET BIBLE

Le lecteur, la lectrice devant le discours
sexuel de la Bible

Gang Bang et démembrement :
quatre lectures de Juges 19

Jézabel : généalogie d'une *femme fatale*

La réception du Cantique des cantiques :
des lectures spirituelles aux lectures queer

Sexualité et résistance aux envoyés
en Mc 5,1-6,29

Analyse structurelle et transtextualité

"Only in the Lord"?: Debates over Paul's
View of Remarriage in Early Christianity

Bible et morales sexuelles : d'une
interprétation fondamentaliste à une
conception dialogique

REVUE CRITIQUE

Bible et sexualité

LE COLLÈGE UNIVERSITAIRE DOMINICAIN

LES ÉDITIONS BELLARMIN

BIBLE ET MORALES SEXUELLES : D'UNE INTERPRÉTATION FONDAMENTALISTE À UNE CONCEPTION DIALOGIQUE*

MICHEL LEMAY

Loin de prétendre à une expertise d'exégète, de théologien ou de bibliste, c'est plutôt comme sexologue éthicien que je traiterai de morale sexuelle. Je ne ferai pas une analyse fine des divers débats ayant cours au sein de l'Église catholique sur la question de la sexualité. Je m'en tiendrai à une compréhension des déclarations officielles de l'Église en regard de la conception qu'elles présupposent de l'agent moral ou éthique quand elle traite de morale sexuelle. Plus précisément, en ce qui concerne la position officielle de l'Église, je me référerai à trois textes : les encycliques *Casti Connubii* et *Humanae Vitae* ainsi que la *Déclaration Persona humana sur certaines questions d'éthique sexuelle*. Les réformateurs ne constituant pas un bloc uni et bien défini, je me tournerai vers des spécialistes de l'histoire des idées pour m'éclairer.

Les connaissances qu'avaient de la sexualité les auteurs de la Bible diffèrent grandement des nôtres¹. Pour un sexologue contemporain, la sexualité peut

* Texte d'une conférence présentée lors du 70^e congrès de l'ACÉBAC (Association catholique des études bibliques au Canada) tenu au Collège universitaire dominicain à Ottawa du 7 au 9 juin 2013.

1. Par exemple, divers moyens contraceptifs permettent au XXI^e siècle de séparer le plaisir érotique de la reproduction humaine et modifient tout à fait la responsabilité associée à la pénétration phallo-vaginale. La contraception transforme ainsi la conception de l'érotisme, aujourd'hui fortement centré sur la pénétration. Faire l'amour pouvait au Moyen-Âge inclure toute une panoplie de gestes et d'actes sans inclure la pénétration réservée à la reproduction. De nos jours, la pénétration apparaît la plupart du temps comme une condition *sine qua non* de la réalisation de l'activité sexuelle qu'on nomme de façon bien commune : *faire l'amour*.

Un autre exemple pour démontrer l'importance des connaissances sur nos conceptions en matière de sexualité. Nous savons aujourd'hui que l'homosexualité n'a pas trouvé d'explication scientifique. On ne choisit pas son orientation érotique. Aucune éducation ou thérapie ne peut influencer sur l'orientation. Tout au plus pouvons-nous dire que la culture favorise ou non l'expression de cette orientation. Dans le cas du désir érotique, si l'on veut que le jugement moral tienne compte du savoir scientifique, on devrait traiter les deux orientations également. Voir la déclaration de l'American Psychological Association : « All major national mental health organizations have officially expressed concerns about therapies promoted to modify sexual orientation. To date, there has been no scientifically adequate research to show that therapy aimed at changing sexual orientation (sometimes called reparative or conversion therapy) is safe or effective. »

s'appréhender en fonction d'au moins quatre thématiques majeures: i) la reproduction ou la contraception, ii) le plaisir érotique, iii) les rapports entre les femmes et les hommes, et iv) le sens à donner à l'expérience sexuelle, érotique, amoureuse ou conjugale. Chacune de ces thématiques renvoie à nos conceptions de l'identité sexo-sociale et à nos valeurs, nos normes, nos idéaux de vie.

En matière de sexualité, la société québécoise a longtemps baigné dans la morale religieuse catholique fortement inspirée d'interprétations de la Bible. Malgré que la Bible n'appartienne pas à l'Église catholique, c'est souvent par sa médiation et surtout son interprétation institutionnelle qu'on y avait accès. Ce qui a posé problème dans la mesure où il s'agissait d'une interprétation dominante qui se voulait exclusive, et ce particulièrement à une époque qui s'ouvrait à l'émancipation des individus et à la libéralisation des mœurs.

Source: <http://www.apa.org/helpcenter/sexual-orientation.aspx>. Voir aussi cette déclaration de l'American Psychiatric Association: « On the basis of that study and others demonstrating that the original classification reflected social stigma rather than science, the American Psychiatric Association declassified homosexuality as a mental disorder in 1973. In 1974, the American Psychological Association adopted a policy reflecting the same conclusion. For decades, then, the consensus of mental health professionals and researchers has been that homosexuality and bisexuality are normal expressions of human sexuality and pose no inherent obstacle to leading a happy, healthy, and productive life, and that gay and lesbian people function well in the full array of social institutions and interpersonal relationships. Most gay men and lesbians do not experience their sexual orientation as resulting from a voluntary choice. » Source: <http://www.psych.org/home/search-results?k=homosexuality>.

Un dernier exemple porte sur la différence fondée sur le sexe entre les femmes et les hommes. Les différences anatomiques ou morphologiques, notamment celles associées au système reproducteur, ne justifient pas une généralisation quant aux qualités, habiletés, compétences qui demeurent somme toute humaines. On ne peut pas dire que toutes les femmes ont davantage d'intuition que les hommes, que tous les hommes sont plus courageux que les femmes. Jusqu'à aujourd'hui, on n'a pas prouvé scientifiquement l'existence d'une nature féminine ou masculine déterminant l'identité des femmes ou des hommes. Les qualités et les habiletés n'appartiennent pas plus à un genre qu'à l'autre. Tout au plus, l'identité masculine ou féminine apparaît une construction socio-historique, une représentation de l'esprit, un fait de culture davantage que de nature. Et dans cette perspective, il faudrait parler d'identités au pluriel et en faire une donnée sociologique variant selon les groupes et sous-groupes. Par conséquent, en matière de responsabilité et de capacité, on devrait traiter les femmes et les hommes de la même façon et éviter les généralisations du type *les femmes vient de Vénus et les hommes de Mars*: une identité de personne, une réalité fort complexe, se construit en fonction du vécu et non de l'anatomie sexuelle. Parmi les chercheurs et philosophes ayant problématisé ce thème: Élisabeth BADINTER, *L'un est l'autre. Des relations entre hommes et femmes*, Paris, Seuil, 1986; Pierre BOURDIEU, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998; Simone de BEAUVOIR, *Le Deuxième sexe*, tomes 1 et 2, Paris, Gallimard, [1949] 1964; Françoise HÉRITIER, *Masculin/féminin. Dissoudre la hiérarchie*, Vol. 1-2, Paris, Odile Jacob, 2002 et 2007; Margaret MEAD, *Sex and Temperament in Three Primitive Societies*, New York NY, W. Morrow, 1935 (rééd. Morrow Quill Paperbacks, 1980); ID., *L'un et l'autre sexe*, Paris, Gonthier, 1966; Joan Wallach SCOTT, *Gender and the Politics of History*, New York NY, Columbia University Press, 1988.

Au cours d'une recherche doctorale², j'ai constaté que durant les décades 1950 et 1960 se sont affrontées deux lectures de la Bible, l'une orthodoxe et l'autre réformatrice. Le présent article vise à montrer qu'apparaît encore d'actualité l'opposition entre deux conceptions de la morale sexuelle, l'une se référant à une interprétation fondamentaliste de la Bible et l'autre cherchant à tenir compte de valeurs et de conditions d'existence contemporaines. Toutes deux renvoient à des conceptualisations fort différentes du sujet (ici identifié comme agent moral ou éthique). Si l'opposition demeure, le débat se poursuit. En conclusion, je propose une lecture de la Bible qui ferait appel aux agents éthiques, qui tiendrait compte des avancées philosophiques contemporaines sur la morale, notamment une morale de type délibératif, et qui intégrerait la notion d'intersubjectivité.

Discours divergents

Les Canadiens français, selon l'appellation ayant cours dans les années 1950, savaient parfaitement de quel côté de la droite ligne morale situer un comportement sexuel: la conception religieuse fondée sur la Tradition cataloguait de façon claire et distincte les actes sexuels en actions en soi bonnes ou mauvaises. Pourtant, au discours institutionnel sur la sexualité répondait avec courage une interprétation plus audacieuse de la Bible, désireuse de tenir compte des besoins et des conditions de vie des croyants et croyantes.

En fait, on peut identifier trois types de discours sur la morale sexuelle prévalant au cours des décades 1940, 1950 et 1960, et se référant à la lecture et à la compréhension de la Bible: discours du catholicisme orthodoxe, discours réformateur, et discours des chroniques populaires des médias écrits ou radiophoniques.

Le premier promeut un régime rigoriste d'interdits et de prescriptions traditionnellement soutenu par les autorités catholiques: la reproduction à l'intérieur du mariage constitue la finalité de la sexualité et toutes les autres activités érotiques, recourant ou non à des moyens contraceptifs, doivent être interdites et condamnées parce qu'allant à l'encontre des lois naturelles selon la volonté divine.

Le deuxième discours s'entend chez les intervenants qui ont procédé à l'évaluation critique de ce système moral rigoriste et qui travaillent par le fait même à renouveler le cadre normatif et l'éthique de la sexualité, visée que partagent aussi divers experts comme des médecins, des psychiatres et bien d'autres professionnels.

2. *La morale sociale et le rôle de l'agent en matière de sexualité*. Thèse de doctorat en philosophie, Université de Sherbrooke, 2012: http://cea.recherche.usherbrooke.ca/content/These_M.Lemay-2012.pdf.

Le troisième discours, en raison notamment de sa large diffusion médiatique (articles de journaux populaires, émissions radiophoniques, chroniques du cœur répondant aux questions de monsieur et madame Tout-le-Monde, livres, etc.), participe à sa façon à la critique et au renouvellement des normes morales.

Dans cet article, je me concentrerai sur les deux premiers discours et les présenterai dans leur contexte historique afin de mieux comprendre les conditions des débats qui animaient nos prédécesseurs des années 1950. Je caractériserai le sujet ou l'agent éthique que présupposent, selon les époques, ces discours.

Le discours orthodoxe

L'encyclique *Casti connubii*, que promulguait le pape Pie XI le 31 décembre 1930, représente le point de vue catholique en réponse à « une morale nouvelle et absolument perverse³ ». En effet, en Europe, à l'aube des années 1930, plusieurs mouvements sociaux militaient en faveur de la libéralisation des mœurs sexuelles et de l'information sexuelle fondée sur la science et la raison⁴.

Casti Connubii dénonce l'erreur de croire que « les lois, les institutions et les mœurs qui doivent régir le mariage, étant issues de la seule volonté des hommes, ne seraient aussi soumises qu'à cette seule volonté⁵ », et décrie ces « nouveaux genres d'union [...] : le mariage *temporaire*, le mariage à l'essai, le mariage *amical*, qui réclame pour lui la pleine liberté et tous les droits du mariage, après en avoir éliminé toutefois le lien indissoluble et en avoir exclu les enfants⁶ ».

Sur quels thèmes porte cette encyclique ? Elle affirme les positions de la plus haute direction de l'Église en ce qui concerne trois thèmes majeurs liés à l'exercice de la sexualité : le mariage, le contrôle de la reproduction, l'émancipation des femmes.

Le mariage et le divorce

Le texte que signe le pape Pie XI rappelle la doctrine catholique que je résume dans ses principaux points. Des lois naturelles, par conséquent divines, régulent

3. PIE XI, *Casti connubii*, paragraphe [3].

4. Cf. Florence TAMAGNE, « La Ligue mondiale pour la réforme sexuelle : La science au service de l'émancipation sexuelle ? », *CLIO*, no 22 (2005), p. 101-121. Voir aussi, sur un auteur représentatif de certaines idées de l'époque, le texte de Gaetano Manfredonia et Francis Ronsin, E. Armand et « la camaraderie amoureuse ». *Le sexualisme révolutionnaire et la lutte contre la jalousie*, Amsterdam, International Institute of Social History, 2000. À noter qu'en 1929, le juriste René Guyon a publié le premier tome (*La légitimité des actes sexuels*) de ses Études d'éthiques sexuelles qui en comprennent neuf.

5. PIE XI, *Casti connubii*, paragraphe [55].

6. PIE XI, *Casti connubii*, paragraphe [55].

le sacrement du mariage que Dieu lui-même et non les hommes a institué. L'union monogame entre une femme et un homme est indissoluble à l'image du lien qui unit le Christ à son Église, et se fonde sur le libre consentement des partenaires qui se doivent une fidélité conjugale absolue en acte et en pensée.

Le mariage poursuit deux finalités : la procréation sans limitation contraceptive – sa fin première – et l'amour chaste, c'est-à-dire sans concupiscence. Il ne doit pas y avoir de rapports sexuels en dehors du lien conjugal et les époux ne peuvent se séparer ou rompre.

La contraception, l'avortement et la stérilisation

Selon l'anthropologue Diane Gervais, l'encyclique *Casti connubii* affirmait que « la contraception était marquée dans l'ensemble des pays catholiques du sceau du *malum in se* : l'acte du mariage est par sa nature même destiné à la génération des enfants⁷ ».

L'émancipation des femmes et l'amour conjugal

Le rôle des femmes : ne jamais refuser ce qui est dû à leur conjoint, être mères de famille, associées égales et obéissantes à leur mari.

Celui des parents : propager et conserver le genre humain, donner des enfants à l'Église – afin que le peuple de Dieu grandisse –, les éduquer dans la religion.

L'amour conjugal ne se fonde pas sur une attirance charnelle vite dissipée ni ne se borne à des paroles affectueuses ; il réside dans des sentiments intimes du cœur et se manifeste par des comportements. La conduite conjugale « doit viser à ce que les époux s'aident réciproquement à former et à perfectionner chaque jour davantage en eux l'homme intérieur⁸ ».

L'ordre de l'amour « implique et la primauté du mari sur sa femme et ses enfants, et la soumission empressée de la femme ainsi que son obéissance spontanée⁹ » : le mari est la tête et l'épouse le cœur.

Un dispositif coercitif

Un dispositif rigoureux accompagne cette doctrine en prescrivant les attitudes et les comportements que le clergé et les laïcs¹⁰ adopteront obligatoirement pour éviter de commettre une grave faute morale.

7. Diane GERVAIS, « Morale catholique et détresse conjugale au Québec. La réponse du service de régulation des naissances Seréna, 1955-1970 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 55 (2001), p. 185-215, passage cité p. 186. L'auteure a publié en 2005 *Seréna, La fécondité appri-voisée, 1955-2005*, Montréal, Seréna Québec, 107 p.

8. Pie XI, *Casti connubii*, paragraphe [23].

9. Pie XI, *Casti connubii*, paragraphe [26].

10. Bien entendu, j'emploie ici le terme *laïc* pour désigner les catholiques qui ne font pas partie du clergé, et non dans le sens actuel de *personne indépendante de toute confession religieuse*.

Les confesseurs et les chargés d'âmes ne doivent pas, par une approbation ou un silence calculé, induire en erreur les fidèles ayant une opinion divergente. *Dans le couple*, l'un doit dissuader et éloigner l'autre du péché de concupiscence et de tout acte sexuel contre nature. *Les médecins et les magistrats* doivent se montrer résolument contre l'avortement et la stérilisation.

Si la mère ou les deux parents souffrent des difficiles conditions de vie qu'imposent les lois naturelles du mariage, ils doivent s'en remettre, en grâce et en espérance, au fait que Dieu les récompensera.

Il n'est pas question de favoriser *l'émancipation féminine* « car si la femme descend de ce siège vraiment royal où elle a été élevée par l'Évangile dans l'intérieur des murs domestiques, elle sera bien vite réduite à l'ancienne servitude [...] et elle deviendra – ce qu'elle était chez les païens – un pur instrument de son mari¹¹ ».

Les vrais chrétiens doivent faire preuve de docilité face aux enseignements de l'Église et d'obéissance à ses prescriptions: « En conséquence, dans les questions qui sont soulevées aujourd'hui par rapport au mariage, que les fidèles ne se fient pas trop à leur propre jugement, et qu'ils ne se laissent pas séduire par cette fausse liberté de la raison humaine que l'on appelle autonomie¹². »

Enfin, la collaboration de l'Église et de l'État, c'est-à-dire de l'autorité civile qui s'accorde avec le pouvoir sacré, la religion servant de guide, permettra d'éviter le dérèglement des mœurs: « Les lois de l'État peuvent seconder beaucoup l'Église en cette tâche très importante, si, dans leurs prescriptions, elles tiennent compte de ce que la loi divine et ecclésiastique a établi, et si elles punissent ceux qui y contreviennent¹³. »

Somme toute, la construction de la morale sexuelle qui ressort de *Casti connubii* tient de la raison métaphysique et ne reconnaît au sujet que la liberté d'obéir littéralement à des normes fondées sur une vérité transcendantale que seul le Magistère peut affirmer. Ce discours renvoie à une conception essentialiste du sujet: un être sans autonomie, que déterminent en sens et en finalités des instances temporelles et divines qui le dépassent. Entre sujets féminins et masculins, il y a une complémentarité de nature que ni le cours de l'histoire ni la volonté de l'individu ou du couple ne sauraient défier sans causer un grave déséquilibre. Autrement dit, le sujet est un être immuablement assujéti à l'Église, aux lois naturelles et à Dieu, une femme ou un homme sans pouvoir de déterminer sa relation sexuelle, érotique, amoureuse, conjugale. La sexualité vaut d'abord pour sa fonction reproductrice et, à cause de son immense potentiel maléfique, apparaît comme une force à encadrer rigoureusement, à contrôler par de nombreux freins.

11. P1E XI, *Casti connubii*, paragraphe [80].

12. P1E XI, *Casti connubii*, paragraphe [113].

13. P1E XI, *Casti connubii*, paragraphe [135].

Le discours réformateur

Vécu des couples

Les catholiques, à qui s'adressait ce discours du magistère, vivaient de nombreux problèmes moraux et conjugaux: sentiment de culpabilité pour les couples utilisant une méthode contraceptive ou recourant à l'avortement à l'encontre de la norme religieuse intériorisée, colère et révolte à l'endroit du clergé qui affichait un manque de compassion et de compréhension pour la situation maritale des laïcs: «Le problème de la régulation des naissances se posait sur l'arrière-fond d'une grande misère morale. La dépression nerveuse, la maladie, les problèmes de santé entraînés par les grossesses répétées, la pauvreté, le chômage, les maigres salaires, la faim ou le froid [...]»¹⁴. Les couples s'affrontaient dans leurs désirs de plaisir sexuel, de limiter les naissances et de vivre selon leur foi chrétienne. La peur des conséquences indésirées pouvait causer des difficultés majeures à l'épanouissement conjugal aussi bien dans sa dimension communicationnelle qu'érotique. Ainsi, un sentiment d'impuissance chez les laïcs à contrôler leur fécondité consolidait le pouvoir de l'Église sur la sexualité.

Le problème moral, essentiellement religieux, consistait en une double contrainte: d'un côté l'impossibilité d'obéir à l'injonction du *Croissez et multipliez-vous* sans en vivre les conséquences dramatiques pour la qualité de vie conjugale et familiale, de l'autre le désir d'utiliser un moyen contraceptif efficace favorisant à bien des égards la sécurité pour le couple, mais signifiant à coup sûr le châtement de l'Église et de Dieu pour qui n'observe pas à la lettre la norme prescrite par *Casti Connubii*.

Des agents réformateurs: Action catholique, Ligue ouvrière catholique

Par contre, l'*Action catholique*¹⁵, organisme créé par l'Assemblée des évêques canadiens pour chapeauter tous les mouvements laïcs spécialisés et promouvoir la doctrine humaniste et sociale de l'Église, se montrait «soucieuse de l'harmonie des couples et de leur éducation spirituelle, diversifiait et intensifiait son action dans un impressionnant éventail de mouvements et associations voués aux questions familiales¹⁶». Se construit alors un nouveau discours

14. Diane GERVAIS, «Morale catholique et détresse conjugale au Québec», p. 202.

15. Dans son *Histoire de l'Action catholique au Canada français* publiée chez Fides en 1972 et portant sur la période 1930-1960, Gabriel Clément note que les dirigeants des mouvements [notamment la Ligue ouvrière catholique ou L.O.C., la J.E.C. ou Jeunesse étudiante catholique, et la J.O.C. ou Jeunesse ouvrière catholique] qui composaient l'Action catholique savaient reconnaître des changements de mentalité, la société en mutation, l'émergence d'un humanisme contemporain et la contestation de la pensée catholique traditionnelle. Centrée sur l'étude de la vie quotidienne, l'approche de l'Action catholique favorisait une prise de conscience de la particularité des nouvelles réalités.

16. Diane GERVAIS, «Morale catholique et détresse conjugale au Québec», p. 186.

qui reprend la morale dite du *permis-défendu* tout en mettant l'accent sur deux valeurs conjugales fondamentales, l'amour et la maîtrise de soi : « ces divers mouvements s'employaient à la propagation d'une philosophie de l'amour comme don de soi et préconisaient la maîtrise sexuelle qui humanisait l'amour¹⁷ ».

En ce qui concerne la régulation des naissances, l'enseignement religieux traditionnel condamnait tout moyen contraceptif autre que la continence ou la méthode Ogino-Knaus¹⁸. C'est dans ce contexte que des laïcs réformateurs développent alors un point de vue moral qui tiendrait compte de la détresse sexuelle, affective, conjugale, spirituelle et sociale que vivaient bien des couples de l'après-guerre, c'est-à-dire les parents des *baby-boomers*. Fait à noter, le *Code criminel canadien* favorisait la position de l'Église en interdisant, jusqu'en 1967, toute publicité sur les moyens contraceptifs.

La planification des naissances ou la sexualité séparant amour, plaisir et reproduction

Issus de la *Ligue ouvrière catholique*, des militants laïcs¹⁹ de l'Action catholique proposèrent en 1955 un nouveau discours moral plus pragmatique qui a permis, tout en respectant le code religieux du permis-défendu, de sortir quelque peu de l'impasse. Ils fondèrent un service de régulation des naissances – Seréna, en abrégé – afin de diffuser l'information sur la méthode contraceptive sympto-thermique, dite du thermomètre, pratiquée en Europe mais encore inconnue au Québec. Autorisant des relations sexuelles phallo-vaginales au cours des dix à douze jours de la phase post-ovulatoire, cette méthode garantissait une efficacité et une sécurité meilleures que celle d'Ogino-Knaus, dans la mesure où l'on respectait fidèlement son protocole plutôt exigeant.

Aspects révolutionnaires

Cette nouvelle approche comportait plusieurs aspects révolutionnaires.

D'abord, elle recentrait la morale sur les personnes davantage que sur la divinité, et ce en mettant l'accent sur deux valeurs fondamentales pour l'épa-

17. Diane GERVAIS, « Morale catholique et détresse conjugale au Québec », p. 186.

18. En 1920, le gynécologue japonais Kyusaku Ogino découvrit la loi physiologique de l'ovulation, loi qui porte son nom. En 1928, le gynécologue autrichien Hermann Knaus (écrit parfois Knauss) mit au point la méthode Ogino-Knaus qui consiste à identifier la période de fécondité du cycle menstruel selon un calcul qui tient compte de sa régularité ou de son irrégularité. En 1951, l'Église catholique approuve officiellement l'utilisation de cette méthode dite naturelle.

19. Jean-Marc LAROUCHE, *Éros et Thanatos*, Montréal, VLB éditeur, 1991, p. 40 : « [...] il s'agit au départ d'individus très actifs aux plans social et chrétien tels Gilles et Rita Henry-Breault qui, en 1955, commencent à enseigner à leur maison familiale de Lachine une méthode de régulation des naissances qui puisse être conforme aux enseignements de l'Église catholique et plus efficace que la méthode Ogino-Knauss : l'interprétation de la courbe thermique. »

nouissement des individus plutôt que sur une caractéristique spécifique et intrinsèque de la sexualité.

Quelles valeurs? D'abord l'amour entre conjoints qui pouvait s'exprimer plus aisément, tout en s'harmonisant avec la composante reproductrice de la sexualité. Puis la maîtrise de soi, c'est-à-dire la capacité de conjuguer les diverses dimensions de la sexualité humaine, comme la fertilité, la communication, la tendresse, l'érotisme, etc.

Ce point de vue moral ne mettait pas en valeur la soumission inconditionnelle au plan divin; plutôt il valorisait la coopération entre les époux dans un projet commun d'allier l'harmonie conjugale et l'épanouissement familial.

De plus, il remettait en question les rôles traditionnels au sein du couple puisque l'application de la méthode sympto-thermique exige que la femme suive rigoureusement dès son réveil un protocole quotidien fort exigeant, ce qui a pour conséquence immédiate que le conjoint se doit d'assumer les tâches familiales matinales²⁰.

Somme toute, le discours réformateur, dans les limites de la famille reproductrice et croyante, cherche à ennoblir la sexualité: on célèbre la beauté des lois de la vie et on valorise la procréation dans le mariage. Fait nouveau, on traite aussi bien des aspects anatomiques et psychologiques que moraux et on critique quelques préjugés sur les menstruations et l'éjaculation nocturne²¹, et ce tout en décrivant des comportements dits anormaux comme la masturbation ou l'homosexualité. Si la famille devient l'instrument de régulation, les parents doivent néanmoins se référer aux autorités expertes pour définir les normes: au prêtre bien sûr, mais aussi au médecin, au psychologue, au pédiatre, au psychiatre, etc. Bien que les notions cléricales de péché et de chasteté subsistent, un nouveau modèle émerge, axé sur des rapports plus intenses entre les parents et les enfants: «Lorsqu'on insiste tant sur la noblesse d'âme comme principe premier de régulation, lorsqu'on parle de maîtrise de soi, d'autonomie, d'idéal de réussite sociale, c'est bien à la famille en tant que cellule autonome que l'on s'adresse²².»

20. La femme doit prendre sa température avant le lever et toute activité physique, c'est-à-dire après une nuit d'au moins 5 heures de sommeil ou après au moins une heure de repos complet au lit (vers la même heure), à compter du 5^e jour du cycle, et ce avec un thermomètre basal préalablement abaissé. La température peut être prise avec un thermomètre basal au mercure par voie buccale (7 minutes), vaginale ou rectale (5 minutes) mais de préférence rectale. Il est important de prendre sa température par la même voie au cours d'un même cycle, d'utiliser toujours le même thermomètre et, en cas de bris de celui-ci, de noter l'utilisation d'un nouveau thermomètre sur le graphique, car il peut y avoir variation du degré de température.

21. Que l'on appelait *pollution* nocturne.

22. Gaston DESJARDINS. «La pédagogie du sexe: un aspect du discours catholique sur la sexualité au Québec (1930-1960)», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 43 (1990), p. 381-401, passage cité p. 391. Voir aussi du même auteur: *L'amour en patience. La sexualité adolescente au Québec, 1940-1960*, Sainte-Foy, P.U.L., 1995.

Malgré tout s'agrandit l'écart entre d'une part les valeurs de l'Église traditionnelle et d'autre part celles de laïcs militants catholiques, qu'accompagne un clergé plus progressiste, ouvert aux nouvelles données scientifiques et à une réinterprétation de la finalité chrétienne du couple.

Irréversiblement, une révolution tranquille s'amorçait du fait même que les sujets éthiques s'approprièrent un plus grand pouvoir en prenant leurs distances par rapport à l'Église et à ses directeurs de conscience: les femmes et les hommes préféraient se tourner vers des médecins, des chercheurs scientifiques, des clercs plus progressistes et soucieux de professer une morale encore religieuse et catholique, mais cette fois-ci ancrée dans la réalité particulière des laïcs, capable de lier, de façon significative pour l'émancipation de la personne et du couple, l'amour conjugal, le plaisir érotique, l'harmonie familiale, et bien entendu la maîtrise de soi. Selon Diane Gervais, la méthode sympto-thermique « a donné un dernier souffle à l'idéal catholique de la maîtrise de soi²³ ».

La discussion en groupe constitue un autre aspect de cette tranquille transformation de la morale. Si l'individu acquérait plus de pouvoir, c'est en sortant de son isolement pour partager avec les autres ce qui se murmurait dans le secret du confessionnal. Seréna comptait sur la solidarité des laïcs pour concrétiser sa mission d'éducation populaire. Le Service de régulation des naissances formait des couples moniteurs qui rencontraient des couples en détresse: on échangeait sur les difficultés morales, conjugales, sexuelles, familiales, économiques. On diffusait l'information scientifique sur le cycle menstruel, on enseignait la méthode sympto-thermique et on maintenait le lien durant des mois pour s'assurer de l'intégration des attitudes et des comportements de changement. L'affirmation de soi allait de pair avec la solidarité.

La pilule anovulante désamorce le débat

Au cours des années 1950 jusqu'au début des années 1960, le magistère ecclésiastique professant une doctrine orthodoxe en matière de morale sexuelle voit ainsi son autorité diminuer au profit d'experts scientifiques ou de voix réformatrices qui, au sein même de l'Église, tiennent davantage compte des préoccupations, des difficultés et des besoins des couples, concernés en premier lieu par la régulation des naissances. S'amorce alors un lent glissement du pouvoir moral vers le sujet centré sur son vécu particulier. Si la finalité de la sexualité demeure la reproduction²⁴, un nouvel outil scientifique, la méthode sympto-thermique,

23. Diane GERVAIS, « Morale catholique et détresse conjugale au Québec », p. 213.

24. Les couples respectueux de l'enseignement doctrinal catholique ne pouvaient pas, sous peine de péché mortel, utiliser le condom, moyen contraceptif plus efficace que la méthode sympto-thermique, parce qu'il allait à l'encontre de la reproduction, finalité dite naturelle et sacrée de la sexualité. Au paragraphe [9] de sa lettre encyclique du 31 décembre 1930, intitulée

permet aux femmes et aux hommes de mieux vivre certaines des valeurs exprimant leur choix de se marier : l'amour, la coopération conjugale dans la maîtrise de soi, le plaisir érotique sans peur des conséquences indésirées. De plus, la morale sexuelle devient un thème de discussion entre laïcs qui ne veulent plus que s'opposent dans leur relation amoureuse la foi religieuse et l'épanouissement érotique. Cette nouvelle conduite morale en matière de sexualité prend peu à peu ses distances par rapport aux valeurs catholiques traditionnelles d'obéissance, de soumission dans la négation de la liberté et de l'autonomie individuelles.

Ce premier mouvement en entraînera un second qui poussera encore un peu plus loin la dissociation entre l'Église et la morale sexuelle. En effet, au cours de la nouvelle décennie 1960, que caractérisent notamment la Révolution tranquille, la baisse de la pratique religieuse, la sécularisation des institutions et la légalisation de la pilule contraceptive, une autre approche morale de la sexualité et de la contraception portera ombrage à Seréna et à la méthode sympto-thermique, trop associés au modèle chrétien, aux valeurs d'amour conjugal lié au mariage et de maîtrise de soi associée à l'abstinence.

Somme toute, plus l'agent éthique prend ses distances par rapport à l'enseignement doctrinal, plus il mise sur la concertation conjugale et la discussion avec ses pairs. Il démontre un souci d'émancipation individuelle et conjugale à mesure qu'il associe à ses choix des valeurs qu'il désire expérimenter, notamment l'amour, la maîtrise de soi, le plaisir érotique, le partage des responsabilités contraceptives et familiales, la solidarité avec d'autres couples.

L'importance accordée à la construction de son individualité, dans le cadre du projet chrétien, conduit à une certaine reconnaissance de soi comme sujet moral : « Pour éviter le conformisme de façade, l'hypocrisie, il devient impératif de combler la distance entre la moralité de comportement et la perception de soi comme sujet moral²⁵. »

Dans un contexte social favorisant clairement l'amorce d'une délibération intersubjective entre conjoints et aussi entre couples, le sujet assujetti tend à devenir un agent éthique capable d'une certaine autodétermination au sein d'un monde religieux ayant ses contraintes et ses limites normatives. L'agent, en tenant compte des conditions de vie et des besoins du couple et de la famille, privilégie des valeurs qui adoptent une forme contemporaine (amour conjugal conjugué à la maîtrise de soi), se réfère à des connaissances scientifiques non pas pour contrôler sa sexualité mais pour l'orienter dans ses fonctions de reproduction humaine visant l'épanouissement conjugal et familial.

Casti connubii, le pape Pie XI réaffirmait cette finalité déjà énoncée dans la Genèse (1,28) : « Aucune loi humaine ne saurait ôter à l'homme le droit naturel et primordial du mariage, ou limiter d'une façon quelconque ce qui est la fin principale de l'union conjugale établie dès le commencement par l'autorité de Dieu : *Crescite et multiplicamini* : croissez et multipliez-vous. »

25. Gaston DESJARDINS, « La pédagogie du sexe », p. 393.

S'installe une différenciation entre la morale et l'éthique, entre des normes générales et des valeurs personnelles ou tout au moins personnalisées. La morale sexuelle de l'Église se distingue de plus en plus par une hétéronomie incompatible avec l'autonomie du sujet qui quitte l'isolement où le confinait la hiérarchie institutionnelle de l'Église. La sexualité devient une source de plaisir associée à l'affirmation de soi et à l'harmonie du couple.

Les années 1960

À l'orée des années 1960, la pastorale et la famille cèdent la place à de nouveaux agents de socialisation et de normalisation de la sexualité. Les méthodes d'éducation et les mécanismes de contrôle traditionnels essuient l'assaut d'une nouvelle forme de culture populaire que véhiculent les médias de masse.

En somme, un nouveau savoir construit sur la science influence l'éducation morale traditionnellement fondée sur des préceptes religieux. La jeunesse et aussi les familles se sensibilisent à des valeurs nouvelles qu'apporte une ère de modernité ouverte à toutes sortes d'influence. Un tel changement appelle à une remise en question majeure du discours sur la sexualité, et par conséquent du code moral.

Les années 1960-1970 : Révolution tranquille et Révolution sexuelle

Ce qui ressort de cette époque où l'individualité se conjugue dynamiquement et harmonieusement avec la collectivité, c'est le mode d'action axé sur l'innovation et l'émancipation. La tradition n'offrant plus de modèles sexuels pertinents aux nouvelles réalités des années 1960 et 1970, les jeunes, et aussi leurs parents, vivant tous au rythme de la même époque, réfléchissent ouvertement sur le sens de la liberté, sur les valeurs qui les animent, sur leurs idéaux, sur leurs conceptions du plaisir érotique, de l'amour et du couple d'amants ou de conjoints. La sexualité constitue dans ce monde d'expériences et d'expérimentation un sujet d'exploration jusque dans la recherche de nouvelles formes à donner au couple et à la famille. Elle devient donc une réalité intéressante pour tous les sens qu'elle peut créer et non seulement pour ceux qu'elle excite. Elle devient l'objet d'étude de la sexologie naissante : « Parallèlement à la multiplication des points de vue sur la sexualité, apparut aussi une tendance à l'analyse sexologique proprement dite qui exprimait une volonté de savoir plus empirique et plus concrète²⁶. »

26. Joseph Josy Lévy et André Dupras, dans la présentation de l'ouvrage publié sous leur direction, *La sexualité au Québec. Perspectives contemporaines*, Montréal, Éditions Iris, 1982, p. 7. Ils poursuivent ainsi : « Les recherches menées en sociologie, en criminologie et en psychologie s'ouvraient alors à la dimension sexuelle en analysant les différentes facettes, en parti-

L'*homo quebecensis*, en se faisant agent éthique, y a gagné une conscience plus critique: parmi ceux et celles qui vivaient alors leur vingtaine ou leur trentaine et portaient un intérêt marquant à la question de la morale sexuelle, amoureuse, conjugale²⁷, les idées d'indépendance et d'autonomie alimentaient la réflexion sur le sens et le contenu du sentiment de liberté. Pour se détacher des modèles parentaux et expérimenter de nouvelles façons de vivre sa sexualité, ses désirs érotiques, ses amours, il fallait plus que simplement se laisser aller à l'envie d'être libre. Divers espaces publics s'ouvraient alors où il devenait possible et valorisé de clarifier et de justifier le rejet des traditions, d'explorer les meilleures réponses à ses besoins, d'en discuter avec ses partenaires, de les approfondir, d'évaluer ses expériences, de comprendre et de justifier les différents sens de ses actes, leurs contradictions et leurs conséquences, d'interpréter les directions qu'indiquaient les nouveaux modèles émergents, etc. Tout ce questionnement existentiel qui concernait son vécu individuel et celui du couple qu'il inventait, l'agent éthique le partageait avec la collectivité: la réflexion sur le privé se faisait publique et idéologiquement renvoyait à un projet de société en termes de *révolution tranquille* et de *libéralisation des mœurs sexuelles*. Ainsi, le renouveau pédagogique amorcé dans les années 1940, qui valorisait la formation et la réalisation de l'individualité en misant sur l'autonomie, l'initiative et le goût de la conquête, trouve en quelque sorte son accomplissement dans les années 1960.

Cette époque voit l'émergence d'une conception du sujet tout à fait originale. L'agent éthique d'alors prend ses distances à l'égard de la raison métaphysique déterminant de façon transcendantale le sens de la sexualité, ou de la raison instrumentale mettant l'accent sur le pouvoir de contrôler la reproduction sexuelle. Ce nouvel agent éthique, dynamisé par les idées socio-politiques d'autonomie, de liberté, de démocratie et de solidarité, opte pour la raison délibérative: c'est par la discussion entre partenaires concernées, en regard de leurs intérêts, besoins, valeurs, projets, idéaux et conception du bien, que se définissent la forme et le sens de la relation sexuelle, érotique, amoureuse, conjugale. Ce sujet autonome et libre reconnaît de façon intersubjective sa, son ou ses partenaires comme libres et autonomes. Cette fenêtre ouverte sur l'agir moral d'un type particulier marque fortement une époque.

culier dans les domaines des relations sexuelles prémaritales, du planning des naissances et de l'éducation sexuelle qui constituèrent les axes essentiels d'intérêt.»

27. Pour les jeunes adultes de cette époque qui voulaient alimenter leur réflexion sur la morale et la sexualité, parmi d'autres, trois livres apparaissaient incontournables: Simone de BEAUVOIR, *Pour une morale de l'ambiguïté*, Paris, Gallimard, 1968; Herbert MARCUSE, *Eros et civilisation. Contribution à Freud*, Paris, Éditions de Minuit, 1970; Wilhelm REICH, *L'irruption de la morale sexuelle. Étude des origines du caractère compulsif de la morale sexuelle*, Paris, Éditions Payot, 1972.

L'émancipation morale des années 1960 et 1970

Le XXI^e concile œcuménique de l'Église catholique romaine ou II^e concile œcuménique du Vatican, communément désigné comme Vatican II, a débuté en 1962 avec le pape Jean XXIII et s'est terminé en 1965 sous le pontificat de Paul VI. Entre juin et octobre 1964, un débat sur la contraception engagea les plus hautes autorités ecclésiastiques : « Le cardinal Léger, archevêque de Montréal, Maximos IV, patriarche d'Antioche, le cardinal Suenens, archevêque de Malines et le cardinal Alfrink, primat de Hollande, furent les plus en vue parmi les partisans d'une mise à jour de la doctrine²⁸. » Le clergé réformateur devra cependant composer avec une réponse qu'il n'espérait pas. Le 25 juillet 1968, dans sa lettre encyclique intitulée *Humanae vitae*²⁹ portant sur le mariage et la régulation des naissances, le pape Paul VI fait écho à la doctrine formulée par Pie XI en 1930 dans son encyclique *Casti connubii* et confirme ainsi la morale catholique traditionnelle en matière de sexualité, au détriment d'une interprétation plus contemporaine ouverte à la parentalité responsable.

Humanae vitae pose deux questions. Celle-ci : « [...] n'y aurait-il pas lieu de réviser les règles morales jusqu'ici en vigueur, surtout si l'on considère qu'elles ne peuvent être observées sans des sacrifices parfois héroïques?³⁰ » Et celle-là : « On demande encore si, étant donné le sens accru de responsabilités de l'homme moderne, le moment n'est pas venu pour lui de confier à sa raison et à sa volonté, plutôt qu'aux rythmes biologiques de son organisme, le soin de régler la natalité³¹. » La réponse viendra du Magistère seul : « Aucun fidèle ne voudra nier qu'il appartient au Magistère de l'Église d'interpréter aussi la loi morale naturelle. [...] Nous allons maintenant, en vertu du mandat que le Christ Nous a confié, donner notre réponse à ces graves questions³². »

Le Magistère, par la voix de Paul VI, réaffirme l'indissolubilité du mariage et le devoir conjugal de s'en remettre aux lois naturelles en matière de reproduction : « tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie³³ ». Il fait appel à la *paternité* responsable, sans égard à une vision plus égalitaire des femmes et des hommes qui aurait plutôt fait appel à la *parentalité* responsable.

Il encadre de façon hétéronomique les conjoints : « Dans la tâche de transmettre la vie, ils ne sont par conséquent pas libres de procéder à leur guise,

28. Jean-Louis FLANDRIN, *L'Église et le contrôle des naissances*, Paris, Flammarion, 1970, p. 100.

29. PAUL VI, *Humanae vitae*, lettre encyclique sur le mariage et la régulation des naissances, Rome, 25 juillet 1968. Nous utilisons et citons l'édition suivante en français : S.S. PAUL VI, *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae »*, Montréal, Fides, 1968.

30. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae »*, I, § 3, p. 4.

31. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae »*, I, § 3, p. 4.

32. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae »*, I, § 4 et 6, p. 5-6.

33. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae »*, II, § 11, p. 9.

comme s'ils pouvaient déterminer de façon entièrement autonome les voies honnêtes à suivre, mais ils doivent conformer leur conduite à l'intention créatrice de Dieu, exprimée dans la nature même du mariage et de ses actes, et manifestée par l'enseignement constant de l'Église³⁴.»

La sexualité apparaît encore comme une force maléfique que libérerait l'usage de la contraception : « On peut craindre aussi que l'homme en s'habituant à l'usage des pratiques anticonceptionnelles, ne finisse par perdre le respect de la femme et, sans plus se soucier de l'équilibre physique et psychologique de celle-ci, n'en vienne à la considérer comme un simple instrument de jouissance égoïste, et non plus comme sa compagne respectée et aimée³⁵.»

L'encyclique voit dans la libéralisation sexuelle une menace plutôt qu'un changement des temps auquel s'adapter : « Tout ce qui, dans les moyens modernes de communication sociale, porte à l'excitation des sens, au dérèglement des mœurs, comme aussi toute forme de pornographie ou de spectacles licencieux, doit provoquer la franche et unanime réaction de toutes les personnes soucieuses du progrès de la civilisation et de la défense des biens suprêmes de l'esprit humain. Et c'est en vain qu'on chercherait à justifier ces dépravations par de prétendues exigences artistiques ou scientifiques, ou à tirer argument de la liberté laissée en ce domaine par les autorités publiques³⁶.»

Cette réaffirmation en 1968 de la morale sexuelle de *Casti connubii* datant de 1930 se fonde sur une même conception métaphysique : « [...] l'homme ne peut trouver le vrai bonheur, auquel il aspire de tout son être, que dans le respect des lois inscrites par Dieu dans sa nature et qu'il doit observer avec intelligence et amour³⁷.»

En 1975, le pape Paul VI approuve la *Déclaration Persona humana sur certaines questions d'éthique sexuelle* qui consolide les affirmations de *Casti connubii* et de *Humanae Vitae*, notamment en ce qui concerne une nature sexuelle déterminant les valeurs et les caractères biologique, psychologique et spirituel propres à la femme et à l'homme ainsi qu'à leur rôle social respectif : « C'est du sexe, en effet, que la personne humaine reçoit les caractères qui, sur le plan biologique, psychologique et spirituel, la font homme et femme, conditionnant par là grandement son acheminement vers la maturité et son insertion dans la société³⁸.» De même, la morale sexuelle se fonde sur des lois naturelles et non sur l'autonomie de l'agent éthique : « Mais, en matière morale, l'homme ne peut porter des jugements de valeur selon son arbitraire personnel. [...] Il

34. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae », II, § 10, p. 9.*

35. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae », II, § 17, p. 13.*

36. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae », III, § 22, p. 15-16.*

37. *La régulation des naissances. Encyclique « Humanae Vitae », III, § 31, p. 21.*

38. *Déclaration Persona humana sur certaines questions d'éthique sexuelle, § 1.*

ne peut donc y avoir de vraie promotion de la dignité de l'homme que dans le respect de l'ordre essentiel de sa nature³⁹.»

Cette morale sexuelle se fonde sur une conception métaphysique de la vérité: «[...] la Révélation divine et, dans son ordre propre, la sagesse philosophique, en faisant ressortir des exigences authentiques de l'humanité, manifestent nécessairement, par là même, l'existence de lois immuables inscrites dans les éléments constitutifs de la nature humaine et qui se révèlent identiques en tous les êtres doués de raison⁴⁰.»

Par la suite, dans les années 1970, certains penseurs catholiques⁴¹ ont émis des critiques nombreuses et sévères à l'endroit de cette conception orthodoxe en affirmant que la compréhension de la loi divine à travers la lecture des Saintes Écritures devait tenir compte du contexte sociohistorique et du savoir scientifique sur la sexualité humaine, accordant ainsi un rôle plus important à l'agent moral et à la dimension amoureuse de l'union conjugale. Des théologiens se sont questionnés sur le rôle et la fonction du pape: doit-on le voir comme le représentant d'un consensus, c'est-à-dire comme le porte-parole d'une communauté réfléchissante, ou comme le dépositaire de la vérité révélée dont les interprétations ont une valeur quasi dogmatique?

En ce qui concerne le choix d'un moyen contraceptif, un changement de référence s'effectua au cours de ces années 1960⁴². Sur fond de désaffection religieuse et de libéralisation des mœurs sexuelles, l'arrivée sur le marché de la contraception de la pilule anovulante et du stérilet changea la donne: «On parlait moins de la légitimité de la régulation des naissances et de la valeur de la continence que du droit fondamental de l'Homme à la contraception⁴³.»

39. *Déclaration Persona humana sur certaines questions d'éthique sexuelle*, § 3.

40. *Déclaration Persona humana sur certaines questions d'éthique sexuelle*, § 4.

41. Parmi bien d'autres, l'éthicien Guy-M. Bertrand conteste le lien entre la sexualité et la reproduction en soulignant que la nature elle-même limite la fertilité à un très petit nombre de jours du cycle menstruel (au maximum quatre à cinq jours sur un cycle en comprenant en moyenne vingt-huit). Tout en valorisant l'union sacrée du mariage, il met l'accent sur la finalité de l'amour prévalant sur celle de la reproduction; la libre responsabilité des époux envers leur engagement devient le sujet de la réflexion morale. Cf. Guy-M. BERTRAND, «L'encyclique «*Humanae vitae*» et la loi naturelle», *Cahiers de recherche éthique*, 3: *Une nouvelle morale sexuelle?*, Montréal, Fides, 1976, p. 113-132.

42. De 1964 à 1972, le monde québécois de la contraception s'organise de façon tout à fait indépendante de l'Église. 1) 1964: fondation de l'Association pour la planification familiale de Montréal (APFM), multiconfessionnelle et bilingue. L'APFM diffuse de l'information sur tous les moyens contraceptifs. 2) 1967: fondation du Centre de planification familiale de Montréal (CPFM), association francophone autonome vouée à la formation d'intervenants (Informations tirées de Diane GERVAIS, «Morale catholique et détresse conjugale au Québec»). 3) 1972: fondation de la Fédération du Québec pour le planning des naissances. La FQPN regroupe des professionnels du milieu de la santé et du milieu de l'éducation. Elle a pour mandat de mettre sur pied des associations régionales de planning des naissances afin d'offrir à la population des consultations, de l'information et de la formation en matière de contraception et d'éducation sexuelle.

43. Diane GERVAIS, «Morale catholique et détresse conjugale au Québec», p. 200-201.

Dorénavant, sur les critères moraux des réformateurs, prévaudra l'évaluation scientifique des contraceptifs: leur efficacité, leur innocuité, leur réversibilité et leur acceptabilité par le couple. Délaissant la vision morale associée à des valeurs religieuses plus ou moins réformatrices, on opte de plus en plus pour une approche qui se veut plus objective, fondée sur des droits et libertés, remettant à l'individu seul la responsabilité de son choix. C'est ainsi qu'apparaît la notion de droit dans le discours sur la sexualité.

Les années 1980-1990: la régulation par les droits et libertés

La période couvrant les décades 1980 et 1990 se caractérise par les multiples revendications relatives aux droits et libertés de la personne, lesquels auront une influence marquante sur notre notion de la morale sociale en matière de sexualité. La fin du XX^e siècle, marquée notamment par une récession économique et par la consolidation de l'encadrement politique et législatif des droits et libertés, a vu se transformer en *libéralisation* des mœurs ce qui, en matière de sexualité, avait été voulu à l'origine comme une *libération* psychique de l'individu.

Les législations canadienne et québécoise votent de nouvelles lois qui continuent de réguler les comportements sexuels, mais en prenant leur distance à l'égard des normes religieuses. Il s'agit là d'une étape majeure du glissement de la morale à connotation religieuse, qui prend une orientation maintenant juridique: le *Bien* et le *Mal* se comprendront dorénavant comme le *permis* et l'*interdit*. Avec l'enchâssement constitutionnel de la *Charte canadienne des droits et libertés*, y a-t-il judiciarisation des questions de moralité ou moralisation du droit? Une telle interrogation a suscité un débat sur le rôle des juges dans la définition de notre morale sociale.

La régulation de la sexualité par les droits et libertés soulève aussi la question de l'importance du principe de consentement mutuel dans le processus de légitimation d'un comportement sexuel. Pour notre société, la morale se fondera dorénavant sur une charte des droits et libertés des individus, sur la loi civile et sur le *Code criminel canadien*. L'agent éthique, qu'animaient les idées d'autonomie, de liberté et d'indépendance des Révolutions tranquille et sexuelle, se réduirait-il alors à un sujet de droit? La sexualité cessant d'être un péché, on l'exerce comme une liberté à affirmer, comme un droit à revendiquer ou comme une activité à légitimer par simple consentement mutuel entre personnes majeures. En fait, le sujet de droit peut faire ombre à l'agent éthique dans la mesure où prime le critère *permis ou interdit* dans le choix d'un comportement. Par contre, le sujet de droit oblige l'agent éthique à se distinguer davantage, à se situer au-delà de la loi, c'est-à-dire là où comptent les valeurs, là où prend tout son sens une conception de la vie bonne.

Conclusion

Dans ses limites, la morale religieuse catholique traditionnelle ne répond plus aux besoins des fidèles du XXI^e siècle, et ce depuis bien avant la Révolution tranquille au Québec. Peut-on aller au-delà de ces limites, c'est-à-dire convertir l'héritage biblique pour l'adapter à la société démocratique, pluraliste et libérale qui nous caractérise ?

Il apparaît impensable aujourd'hui de concevoir une véritable morale sociale sans ces agents éthiques qui réfléchissent de façon subjective et intersubjective sur les valeurs fondamentales et sur la conception du bien qu'ils veulent actualiser par leurs comportements, leurs interactions, leurs décisions. Cette conception de l'agent éthique présuppose premièrement l'autonomie, donc une réflexion subjective et normative sur le bien et le mal, et deuxièmement l'intersubjectivité, c'est-à-dire la reconnaissance de l'Autre comme interlocuteur libre, autonome et partie prenante dans une discussion engageant toutes les personnes concernées par la décision à prendre, par le comportement à adopter. Cette morale ne saurait s'en remettre au droit. Elle se fonde toujours sur des valeurs, tout comme le droit d'ailleurs.

Les catholiques réformateurs voulaient que la morale en matière de sexualité tienne compte des besoins des gens et renvoie à des valeurs significatives quant à leur réalité de vie contemporaine. La conception et la compréhension de la sexualité devaient tenir compte des connaissances scientifiques. Dans le processus de construction et de diffusion de ce nouveau point de vue moral au cours des années 1960, la communication délibérative, le partage et les échanges en groupe au sujet des préoccupations, des expériences et des rêves de chacun et chacune avaient un rôle très important. En outre, on séparait la fonction de reproduction et la place du plaisir dans la conjugalité, de même l'amour se conjugait davantage à l'égalité des personnes en interaction qu'à la conformité à une essence féminine ou masculine.

La thématique de la morale sexuelle que présente cet article peut-elle favoriser une lecture contemporaine de la Bible qui mettrait l'accent sur l'agent éthique dans sa dimension intersubjective valorisant la volonté d'appropriation, d'autonomie et d'autodétermination en matière de morale sexuelle qui caractérisait les mouvements réformateurs ? Dans cette perspective, la Bible n'apparaîtrait pas comme un vaste répertoire de *permis-défendu* mais comme un ensemble de récits et de discours incitant à la réflexion éthique.

Se rapportant à l'Église, le sujet moral semble assujéti au Magistère alors qu'au sein de sa société démocratique il est libre, autonome et doté de droits comme agent éthique. Pourrait-on concevoir un sujet catholique possédant des droits à l'autodétermination quant à ses relations sexuelle (acceptation de la contraception), érotique (reconnaissance égalitaire des orientations hétérosexuelle et homosexuelle), amoureuse (légitimité des unions de fait), conjugale (autorisation des séparations, divorces) ?

Peut-on raisonnablement se demander si la lecture de la Bible vise le bonheur intemporel de Dieu ou l'épanouissement des fidèles dans les limites de la religion et dans les conditions historiques de notre temps présent? Plutôt que relever des lois naturelles, que seul le Magistère peut interpréter, la morale sexuelle dans un contexte contemporain y gagnerait en pertinence à se composer de valeurs que personnalisent et partagent les croyants devenus agents éthiques. Autrement dit, l'Église conçue comme une véritable assemblée délibérative de fidèles, égaux en droits, y gagnerait à reformuler sa morale sexuelle au-delà du *permis-défendu*, et à mettre l'accent sur des valeurs capables de répondre aujourd'hui au besoin d'épanouissement éthique des catholiques.

Sexologue en pratique privée
Montréal

SOMMAIRE

Au cours des décades 1940 et 1960, trois types de discours sur la morale s'adressent aux Québécois et Québécoises. Le premier promeut un régime rigoriste d'interdits et de prescriptions. Le deuxième discours s'entend chez les intervenants qui ont voulu procéder à l'évaluation critique de l'interprétation traditionaliste et qui visaient à renouveler la morale et l'éthique de la sexualité. Le troisième discours participait à sa façon au renouvellement des normes. Les catholiques réformateurs ont développé une démarche éthique qui tenait compte de leurs intérêts de couple, de famille et de croyants. Ils ont alors donné une nouvelle interprétation au message biblique. Les décades 1970-1980 ont repris l'expérience des laïcs réformateurs dans une perspective existentialiste. Aujourd'hui, si la Bible ne constitue plus une référence significative quant à la conduite sexuelle, quel sens donner à l'héritage de ces laïcs religieux des années 1960?

SUMMARY

During the 1940's and 1960's, Quebecers were confronted by three types of moral discourses. The first promotes a rigorist regime of prohibitions and prescriptions. The second was developed amongst those involved in the critical assessment of traditional interpretation and who aimed at the renewal of the morals and ethics of sexuality. The third discourse took part, in its own way, in the renewal of the standards. Catholic reformers developed an ethical approach that reflected the interests of couples, families, and the faithful. They then gave a new interpretation to the biblical message. The 1970's and 1980's have reiterated the experience of the lay reformers in an existentialist perspective. Today, if the Bible is no longer a significant reference regarding sexual ethics, what meaning is to be given to the legacy of the lay reformers of the 1960's?

et Science Esprit

SEXUALITE ET BIBLE

- 167 Le lecteur, la lectrice devant le discours sexuel de la Bible
Alain Gignac
- 177 Gang Bang et démembrement : quatre lectures de Juges 19
Sébastien Doane
- 189 Jézabel : généalogie d'une *femme fatale*
Anne Létourneau
- 213 La réception du Cantique des cantiques : des lectures spirituelles aux lectures queer
Jean-Jacques Lavoie
- 243 Sexualité et résistance aux envoyés en Mc 5,1-6,29
Analyse structurelle et transtextualité
Aimé Mpevo Mpolo
- 269 "Only in the Lord"? : Debates over Paul's View of Remarriage in Early Christianity
Carly Daniel-Hughes
- 285 Bible et morales sexuelles : d'une interprétation fondamentaliste à une conception dialogique
Michel Lemay

REVUE CRITIQUE

- 305 Bible et sexualité
Jean Doutre, o.p.

RECENSIONS ET COMPTES RENDUS

Philosophie

- St. BONAVENTURE, *Works of St. Bonaventure*, Vol. II, *Itinerarium mentis in Deum*
Thomas A. SHANNON, *The Ethical Theory of John Duns Scot. A Dialog with Medieval and Modern Thought*
Charles DE KONINCK, *Œuvres de Charles de Koninck*, tome 1 : *Philosophie de la nature et des sciences*
Louis LAVELLE, *Chemins de sagesse*

Théologie

- Pierre DE MARTIN DE VIVIÈS, *Oracle du Seigneur... Amos – Osée – Isaïe*
Gerd THEISSEN, *The New Testament: A Literary History*
MAXIME LE CONFESSEUR, *Questions à Thalassios*, tomes 1-2
Emmanuel DURAND, *L'Offre universelle du salut en Christ*
Gale HEIDE, *Timeless Truth in the Hands of History: A Short History of System in Theology*
Dominique STRUYF et Bernard POTTIER, *Psychologie et spiritualité. Enjeux pastoraux*

LIVRES REÇUS

VOLUME 66
MAI-AOÛT 2014
FASCICULE 2

ISSN 0316-5345



9 770316 534001